

FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2014, faisant apparaître un total actif de 42 164 450 DT, un actif net de 41 996 236 DT pour 2 058 492 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 20,401 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
ECC-MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		34 189 791	25 238 201
Obligations et valeurs assimilées		6 121 875	4 389 404
Titres OPCVM		-	-
	3.1	40 311 666	29 627 605
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	1 852 784	1 190 651
		1 852 784	1 190 651
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		42 164 450	30 818 256
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	154 269	120 037
Autres créditeurs divers	3.4	13 945	12 698
TOTAL PASSIF		168 214	132 735
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	41 498 291	30 340 214
Sommes distribuables		497 945	345 307
Sommes distribuables des exercices antérieurs		607	671
Sommes distribuables de l'exercice		497 338	344 636
ACTIF NET		41 996 236	30 685 521
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		42 164 450	30 818 256

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 031 921	815 173
Dividendes	4.1	811 904	565 366
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	220 017	249 807
<u>Revenus des placements monétaires</u>		42 407	28 484
Total des revenus des placements		1 074 328	843 657
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<553 780>	<458 632>
Revenu net des placements		520 548	385 025
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<49 043>	<41 405>
Résultat d'exploitation		471 505	343 620
Régularisation du résultat d'exploitation		25 833	1 016
Sommes distribuables de l'exercice		497 338	344 636
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<25 833>	<1 016>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 205 024	<549 896>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		573 689	<426 563>
Frais de négociation de titres		<37 499>	<30 133>
Résultat net de l'exercice		2 212 719	<662 972>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 212 719</u>	<u><662 972></u>
Résultat d'exploitation	471 505	343 620
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 205 024	<549 896>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	573 689	<426 563>
Frais de négociation de titres	<37 499>	<30 133>
<u>Distributions de dividendes</u>	<405 246>	<315 913>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>9 503 242</u>	<u>4 579 689</u>
Souscriptions	19 083 223	15 786 257
Capital	18 436 439	15 426 850
Régularisation des sommes non distribuables	454 040	211 878
Régularisation des sommes distribuables	192 744	147 529
Rachats	<9 579 981>	<11 206 568>
Capital	<9 276 137>	<11 055 426>
Régularisation des sommes non distribuables	<197 479>	<41 951>
Régularisation des sommes distribuables	<106 365>	<109 191>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>11 310 715</u>	<u>3 600 804</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	30 685 521	27 084 717
En fin de l'exercice	41 996 236	30 685 521
<u>Nombre de part</u>		
En début de l'exercice	1 581 132	1 359 436
En fin de l'exercice	2 058 492	1 581 132
<u>Valeur liquidative</u>	<u>20,401</u>	<u>19,407</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>6,25%</u>	<u>-1,56%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ADWYA	44 900	343 038	366 968	0,87%
AMEN BANK	50	1 546	1 301	0,00%
ARTES	141 975	1 046 821	1 135 942	2,69%
ASSAD	143 317	1 203 217	1 148 399	2,72%
ATTIJARI BANK	90 000	1 792 938	2 147 040	5,09%
ATTIJARI LEASING	20 000	656 926	526 420	1,25%
BIAT	31 601	2 255 415	2 488 737	5,90%
BT	160 000	1 591 847	1 685 280	4,00%
CEREALIS	44 446	300 011	302 944	0,72%
CITY CARS	12 918	142 008	148 208	0,35%
MAGASIN GENERAL	57 390	1 525 309	1 829 134	4,34%
MPBS	144 221	957 464	1 049 352	2,49%
ONE TECH HOLDING	150 000	1 003 810	1 080 750	2,56%
S.N.M.V.T	133 000	3 330 875	2 917 222	6,92%
SAH TUNISIE	64 097	499 424	687 953	1,63%
SERVICOM	172 003	2 818 354	2 490 259	5,91%
SFBT	160 495	2 008 008	3 613 063	8,57%
SIMPAR	28 832	1 474 570	1 618 888	3,84%
SIMPAR NG 2014	6 668	341 476	339 401	0,80%
SOPAT	130 000	438755,45	391430	0,93%
SOTEMAIL	101 546	303 870	289 406	0,69%
SOTIPAPIER	389 639	2 018 357	1 923 258	4,56%
STAR	24 300	3 472 844	3 537 618	8,39%
SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	867 564	2,06%
TPR	74 269	363 707	320 694	0,76%
TUNISIE LEASING	60 000	1 438 980	1 282 560	3,04%
Total actions et droits rattachés		33 281 119	34 189 791	81,08%

B- Obligations et valeurs assimilés**1-Bons du trésor Assimilables**

BTA 07 2017 6,75%	351	379 308	370 209	0,88%
BTA 10 2018 5,50%	1 783	1 726 740	1 744 580	4,14%
BTA 12 2016 5,25%	1 820	1 811 560	1 815 748	4,31%
BTA 01 2018 5,30%	1 000	986 500	1 035 173	2,46%
BTA 03 2016 5,25%	130	125 450	129 879	0,31%
Total Bons de trésor Assimilables		5 029 558	5 095 589	12,10%
Emprunt National CAT B	10 000	1 000 000	1 026 286	2,43%
Total Obligation et valeurs assimilées		6 029 558	6 121 875	14,53
Total		39 310 677	40 311 666	95,61%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	22 726 129
Emprunt National	1 000 000
Bons du trésor Assimilables	986 500
	<u>24 712 629</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	14 966 711		15 559 000	592 289
Bons du trésor Assimilables	328 600	18 701	328 701	<18 600>
TOTAL	15 295 311	18 701	15 887 701	573 689

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Amen Bank Pasteur	1 547 806	1 488 672
Ventes de titres à encaisser	421 531	125 099
Liquidation émissions/rachats	<10 805 >	<315 045 >
Achats de titres à régler	<105 748 >	<108 075 >
	<u>1 852 784</u>	<u>1 190 651</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	145 346	115 576
Rémunération du dépositaire à payer	8 923	4 461
	<u>154 269</u>	<u>120 037</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 447	9 262
Redevance CMF	3 498	2 766
Retenue à la source à payer	-	670
	<u>13 945</u>	<u>12 698</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2014

Montant	30 340 214
Nombre de part	1 581 132
Nombre de porteurs de parts	2 790

Souscriptions réalisées

Montant	18 436 439
Nombre de part	960 763
Nombre de porteurs de parts entrant	484

Rachats effectués

Montant	9 276 137
Nombre de parts	483 403
Nombre de porteurs de parts sortant	291

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<37 499 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 205 024
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	573 689
Régularisations des sommes non distribuables	256 561

Capital au 31 décembre 2014	41 498 291
Nombre de part	2 058 492
Nombre de porteurs de parts	2 983
Taux de rendement	6,25% (i)

(i) Le calcul du taux de rendement a été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2014 de 0,218 DT par part.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercices antérieurs	588	19	607
Exercice 2014	471 505	25 833	497 338
	472 093	25 852	497 945

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dividende SFBT	124 313	92 368
Dividende SOTIPAPIER	97 330	-
Dividende ATTIJARI BANK	67 000	68 938
Dividende S.N.M.V.T	66 000	48 000
Dividende TUNISIE LEASING	57 291	46 835
Dividende TUNIS RE	52 500	-
Dividende ONE TECH HOLDING	46 200	-
Dividende SIMPAR	45 000	58 787
Dividende STAR	43 155	29 862
Dividende ASSAD	36 100	21 081
Dividende BT	31 200	39 000
Dividende TPR	30 337	40 290
Dividende ARTES	22 049	32 372
Dividende ATTIJARI LEASING	21 919	18 060
Dividende MPBS	21 000	-
Dividende SAH TUNISIE	18 961	-
Dividende CITY CARS	13 060	-
Dividende ADWYA	9 375	-
Dividende AMEN BANK	9 114	10 200
Dividende BIAT	-	25 000
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	-	13 503
Dividende SOMOCER	-	8 790
Dividende NEW BODY LINE	-	6 963
Dividende G.I.F	-	5 317
	811 904	565 366

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêt sur BTA	193 731	249 807
Intérêt sur Emprunt National	26 286	-
	<u>220 017</u>	<u>249 807</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunérations du gestionnaire	536 080	441 023
Rémunération du dépositaire	17 700	17 609
	<u>553 780</u>	<u>458 632</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	38 151	31 832
Honoraires du commissaire aux comptes	10 447	9 261
Autres frais	445	312
	<u>49 043</u>	<u>41 405</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Revenus des placements	0,522	0,534	0,518	0,400	0,322
Charges de gestion des placements	-0,269	<0,290>	<0,291>	<0,224>	<0,216>
Revenus net des placements	0,253	0,244	0,227	0,176	0,106
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,024	<0,026>	<0,027>	<0,022>	<0,022>
Résultat d'exploitation (1)	0,229	0,217	0,2	0,154	0,084
Régularisation du résultat d'exploitation	0,012	0,001	0,005	0,028	0,054
Sommes distribuables de l'exercice	0,241	0,218	0,205	0,182	0,138
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,585	<0,348>	<0,466>	<0,258>	0,401
Frais de négociation de titres	-0,018	<0,019>	<0,019>	<0,014>	<0,036>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,279	<0,270>	0,523	<0,186>	1,767
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,846	<0,637>	0,038	<0,458>	2,132
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,075	<0,419>	0,238	<0,304>	2,216
Résultat non distribuable de l'exercice	0,846	<0,637>	0,038	<0,458>	2,132
Régularisation du résultat non distribuable	0,125	0,107	0,057	<0,559>	1,196
Sommes non distribuables de l'exercice	0,971	<0,529>	0,095	<1,017>	3,328
Distribution de dividende	0,218	<0,205>	<0,181>	<0,137>	<0,351>
Valeur liquidative	20,401	19,407	19,923	19,804	20,776
<u>Ratios de gestion des placements</u>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,45%	1,44%	1,45%	1,43%	1,49%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%	0,14%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,30%	1,08%	1,02%	1,17%	0,95%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK percevra annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.